**28 – Handball**

Mise à jour : 11 septembre 2017

Sommaire



|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Introduction | | Page 3 |
| I. | Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible | Page 4 |
| II. | Pour un sport scolaire innovant | Page 16 |
| III. | Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable | Page 19 |
| Membres CMN | | Page 22 |
| Annexes | | Page 23 |

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Handball a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l’UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d’organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d’inscrits à la date butoir des qualifications, d’annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[[1]](#footnote-1).

Valable l’année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**



Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d’âge 2018

|  |  |
| --- | --- |
| Benjamins | nés en 2005 2006 et 2007 |
| Minimes | nés en 2003 et 2004 |
| Cadets | nés en 2001 et 2002 |
| Juniors | nés en 1999 et 2000 |
| Seniors | nés en 1998 et avant |

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n’est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

* Rugby,
* Boxe Assaut,
* Savate boxe française,
* Tir sportif,
* Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d’établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d’Établissement sont ouverts à toutes les équipes d’Association Sportive sauf :

* les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2016 et 2017), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d’Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s’inscrire en championnat équipe établissement l’année n+1.

* les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l’année précédente (2017), dans la même catégorie d’âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d’établissement sous deux conditions :

avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,

avoir une équipe de l’association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d’âge et de sexe.

Pour les équipes **Établissement** d’Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d’Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d’Établissement y compris aux phases inter-académiques.

* les Associations Sportives n’ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
* les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
* les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
* les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Handball**, des Pôles Espoir de la FFHB (programmes Excellence et Accession) ou sur une liste fédérale fournie à l’UNSS par la FFHB et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFHB (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

La date d’envoi de cette liste fait foi pour toute l’année scolaire

* un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l’année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d’établissement.
* des équipes comportant au moins **UN** élève **«conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s’appliquent aux championnats Handball par équipe d’établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d’établissement, à l’exception d’un changement d’établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

**Championnats de France UNSS Équipes d’Établissement Handball minimes filles, minimes garçons et cadets**

Précisions spécifiques

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| LicenciÉs autorisÉs | Minimes  Cadets | |
| Composition des Équipes HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES | 12 compétiteurs maximum sur l’ensemble du championnat  - **MINIMES** de collège avec M1, M2, C1  (1 C1 maximum sur la feuille de **composition d’équipe déposée à l’accueil**)  - **CADETS** avec M2, C1 et C2  Surclassement interdit | |
| Jeune ARBITRE | 1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée  Niveau académique minimum  Il peut être d’une autre association sportive de l’académie  Il ne peut pas être joueur lors de la compétition  En cas d’absence, l’association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France | |
| JEUNE COACH | 1 Jeune Coach obligatoire par équipe quaifiée. Il est non joueur. | |
| TYPE DE JEU | à 7 | |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN | 5[[2]](#footnote-2) | |
| NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH | 12 | |
| NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI | 12 | |
|  | **MINIMES** | **CADETS** |
| BALLONS FILLES | Taille 1 |  |
| BALLONS GARÇONS | Taille 2 | Taille 3 |
| DURÉE D’UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 25’ | 2 x 30’ |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE | 2 x 15’[[3]](#footnote-3) | 2 x 20’[[4]](#footnote-4) |
| RÉgles particuliÈres | Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu | |
| DURÉE TOTALE DE  JEU PAR JOUR | 60’ | 90’ |
| MIXITÉ | Pas de mixité | |

Informations complémentaires

|  |  |
| --- | --- |
| rÉglement | UNSS, maillot d’AS obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral) |
| Formule de compÉtition | Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale |
| ModalitÉS de qualification | Niveau inter-académique |
| Nombre d’Équipes | 16 maximum par championnat minimes et cadets |
| Titres dÉcernÉs | Champion de France UNSS par Équipe d’Établissement minimes fille  Champion de France UNSS par Équipe d’Établissement minimes garçons  Champion de France UNSS par Équipe d’Établissement cadets garçons |
|  |

**Championnat de France UNSS Équipes d’Établissement Handball Juniors Garçons**

Précisions spécifiques

|  |  |
| --- | --- |
| LicenciÉs autorisÉs | Cadets  Juniors |
| Composition des Équipes HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES | 12 compétiteurs maximum sur l’ensemble du championnat  **JUNIORS** avec C2, J1, J2  Surclassement interdit |
| Jeune ARBITRE | 1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée  Niveau académique minimum  Il peut être d’une autre association sportive de l’académie  Il ne peut pas être joueur lors de la compétition  En cas d’absence, l’association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France |
| JEUNE COACH | 1 Jeune Coach obligatoire par équipe quaifiée. Il est non joueur. |
| TYPE DE JEU | à 7 |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN | 5[[5]](#footnote-5) |
| NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH | 12 |
| NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI | 12 |
| BALLONS GARÇONS | Taille 3 |
| DURÉE D’UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 30’ |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE | 2 x 20’[[6]](#footnote-6) |
| RÉgles particuliÈres | Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu |
| DURÉE TOTALE DE  JEU PAR JOUR | 100’ |
| MIXITÉ | Pas de mixité |

Informations complémentaires

|  |  |
| --- | --- |
| rÈglement | UNSS, maillot d’AS obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral) |
| Formule de compÉtition | Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale |
| ModalitÉS de qualification | Niveau inter-académique |
| Nombre d’Équipes | 12 maximum pour le championnat Juniors Garçons |
| Titres dÉcernÉs | Champion de France UNSS par Équipe d’Établissement Juniors Garçons |

**Championnat de France UNSS Équipes d’Établissement Handball Lycées Filles**

Précisions spécifiques

|  |  |
| --- | --- |
| LicenciÉs autorisÉs | Minimes  Cadets  Juniors |
| Composition des Équipes HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES | 12 compétiteurs maximum sur l’ensemble du championnat  - **LYCÉES FILLES** avec M2, C1, C2, J1, J2  Surclassement interdit |
| Jeune ARBITRE | 1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée  Niveau académique minimum  Il peut être d’une autre association sportive de l’académie  Il ne peut pas être joueur lors de la compétition  En cas d’absence, l’association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France |
| JEUNE COACH | 1 Jeune Coach obligatoire par équipe quaifiée. Il est non joueur. |
| TYPE DE JEU | à 7 |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN | 5[[7]](#footnote-7) |
| NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH | 12 |
| NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI | 12 |
| BALLONS FILLES | Taille 2 |
| DURÉE D’UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 30’ |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE | 2 x 20’[[8]](#footnote-8) |
| RÉgles particuliÈres | Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu |
| DURÉE TOTALE DE  JEU PAR JOUR | 90’ |
| MIXITÉ | Pas de mixité |

Informations complémentaires

|  |  |
| --- | --- |
| rÉglement | UNSS, maillot d’AS obligatoire (le maillot de club est interdit, cf. règlement fédéral) |
| Formule de compÉtition | Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale |
| ModalitÉS de qualification | Niveau inter-académique |
| Nombre d’Équipes | 16 maximum |
| Titres dÉcernÉs | Champion de France UNSS par Équipe d’Établissement Lycées Filles |

Modalités de qualification 16 équipes[[9]](#footnote-9)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Inter-académies** | | | **Nombre d’équipes qualifiées** |
| **1** | Amiens | Lille |  | **1** |
| **2** | Créteil | Paris | Versailles | **2** |
| **3** | Caen | Rennes | Rouen | **2** |
| **4** | Nancy/Metz | Reims | Strasbourg | **2** |
| **5** | Besançon | Dijon |  | **1** |
| **6** | Nantes | Orléans/Tours |  | **2** |
| **7** | Bordeaux | Limoges | Poitiers | **1** |
| **8** | Clermont-Ferrand | Grenoble | Lyon | **2** |
| **9** | Montpellier | Toulouse |  | **1** |
| **10** | Aix/Marseille | Corse | Nice | **1** |
|  | **TOTAL** | | | **15** |

+ 16ème place

Si **0** équipe des Ultramarins **1** équipe de l’Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification 12 équipes

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Inter-académies** | | | **Nombre d’équipes qualifiées** |
| **1** | Amiens | Lille |  | **1** |
| **2** | Créteil | Paris | Versailles | **1** |
| **3** | Caen | Rennes | Rouen | **1** |
| **4** | Nancy/Metz | Reims | Strasbourg | **1** |
| **5** | Besançon | Dijon |  | **1** |
| **6** | Nantes | Orléans/Tours |  | **1** |
| **7** | Bordeaux | Limoges | Poitiers | **1** |
| **8** | Clermont-Ferrand | Grenoble | Lyon | **2** |
| **9** | Montpellier | Toulouse |  | **1** |
| **10** | Aix/Marseille | Corse | Nice | **1** |
|  | **TOTAL** | | | **11** |

+ 12ème place

Si **0** équipe des Ultramarins **1** équipe de l’Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d’IA :

* 18 avril 2018 pour les minimes G et F, cadets
* 7 mars 2018 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d’Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d’accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Poule A | Poule B | Poule C | Poule D |
| IA du | IA du | IA du | IA du |
| Champion | 3ème | 2ème | 4ème |
| 2017 | 2017 | 2017 | 2017 |
| IA du | IA du | IA du | IA du |
| 8ème | 7ème | 6ème | 5ème |
| 2017 | 2017 | 2017 | 2017 |
| IA du | IA du | IA du | Ultramarin |
| 9ème | 10ème | 11ème | Ou |
| 2017 | 2017 | 2017 | Académie |
|  |  |  | organisatrice |
| IA du | IA du | IA du | IA du |
| 15ème | 14ème | 13ème | 12ème |
| 2017 | 2017 | 2017 | 2017 |

12 équipes

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Poule A | Poule B | Poule C | Poule D |
| IA du | IA du | IA du | IA du |
| Champion | 3ème | 2ème | 4ème |
| 2017 | 2017 | 2017 | 2017 |
| IA du | IA du | IA du | IA du |
| 8ème | 7ème | 6ème | 5ème |
| 2017 | 2017 | 2017 | 2017 |
| IA du | IA du | IA du | Ultramarin |
| 9ème | 10ème | 11ème | Ou |
| 2017 | 2017 | 2017 | Académie |
|  |  |  | organisatrice |

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1er tour de poule.

**Championnats de France UNSS Excellence Handball minimes Filles et Garçons, lycées Filles\* et Garçons\***

Conditions de participation (\* CF Exc lyc F et G qualificatifs ISF QATAR 2018, voir page suivante)

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s’inscrire toutes les équipes sauf :

* Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou Espoir (excellence ou accession) ou sur une liste fédérale fournie à l’UNSS par la Fédération sportive concernée,
* ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
* ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

* Les Associations Sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales des championnats de France Excellence.
* Les Associations Sportives ¼ de finalistes 2016 et 2017 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| LicenciÉs autorisÉs | Benjamins 3(2005),  Minimes,  Cadets,  Juniors | |
| Composition des Équipes | - 14 compétiteurs maximum sur l’ensemble des championnats  Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (certificat médical obligatoire)  Lycées avec C1, C2, J1 | |
| Jeune ARBITRE | 1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée  Niveau académique minimum  Il peut être d’une autre association sportive de l’académie  Il ne peut pas être joueur lors de la compétition  En cas d’absence, l’association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France | |
| JEUNE COACH | 1 Jeune Coach obligatoire par équipe quaifiée. Il est non joueur. | |
| TYPE DE JEU | à 7 | |
| NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN | 5[[10]](#footnote-10) | |
| NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH | 14 | |
| NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI | 14 | |
|  | **MINIMES** | **LYCÉES FILLES – LYCÉES GARCONS** |
| BALLONS FILLES | Taille 1 | Taille 2 |
| BALLONS GARÇONS | Taille 2 | Taille 3 |
| DURÉE D’UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF | 2 x 25’ | 2 x 30’ |
| SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE | 2 x 15’[[11]](#footnote-11) | 2 x 20’[[12]](#footnote-12) |
| RÉgles particuliÈres | Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu | |
| DURÉE TOTALE DE  JEU PAR JOUR | 60’ | 90’ |
| MIXITÉ | Pas de mixité | |

Informations complémentaires

|  |  |
| --- | --- |
| RÉglement | UNSS, maillot d’AS obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral) |
| Formule de compÉtition | Matches de poules, ¼ de finale (en minimes), ½ finales, matches de classement, finale |
| ModalitÉS de qualification | Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS |
| Nombre d’Équipes | 16 pour les championnats minimes  8 équipes pour les championnats lycées |
| RÈgles particuliÈres | Exclusion de 2 min et 1 seul temps mort quel que soit le temps de jeu |
| Titres dÉcernÉs | Champion de France UNSS Excellence minimes garçons  Champion de France UNSS Excellence minimes filles  Champion de France UNSS Excellence lycées garçons  Champion de France UNSS Excellence lycées filles |

**Important ISF handball 2018 au QATAR du 28/02 au 8/03/2018**

Les championnats de France Excellence Lycées Filles et Garçons sont qualificatifs pour l’ISF 2018 à DOHA au QATAR.

Les équipes championnes de France dans ces deux catégories représenteront la France lors de ce championnat du monde scolaire de Handball

Date butoir des championnats inter-académiques : mercredi 6 décembre 2017

Fin de saisie des qualifiés sur udb par les SR : vendredi 8 décembre 2017

**Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 13 octobre 2017

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/sportcoex

Code d’accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 13 octobre 2017 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L’identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

* 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l’Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Handball par Équipe d’Établissement dans la catégorie concernée.

Les serpentins des Championnats Excellence à 16 équipes

1-Détermination des 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1ère Sortie A1

2ème Sortie B1

3ème Sortie C1

4ème Sortie D1

2-Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2 B2 C2 D2 puis :

A3 B3 C3 D3 puis éventuellement :

A4 B4 C4 D4

Les serpentins des Championnats Excellence à 8 équipes

Un nombre d’équipes correspondant au nombre de poules est déterminé comme « têtes de série », en fonction des résultats de l’année précédente. Leur placement dans les poules est tiré au sort. Tous les autres placements sont réalisés par tirage au sort intégral, dès réception des équipes qualifiées.

Points attribués et gestion des égalités

**Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :**

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d’un match sont :

|  |  |
| --- | --- |
| Match gagné | 3 points |
| Match nul | 2 points |
| Match perdu | 1 point |
| Forfait | 0 point |

**Forfait** : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Une équipe qui fait forfait sur une rencontre alors qu’elle peut présenter le nombre minimal de joueurs sur le terrain sera déclarée forfait jusqu’à la fin de la compétition.

Dans ce cas : match gagné 5 à 0.

**En cas d’égalité à la fin des matches de poule,** Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l’équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l’ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l’équipe qui, sur l’ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l’équipe dont la moyenne d’âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d’équipe).

**En cas d’égalité à la fin d’un match éliminatoire :**

En cas d’égalité à la fin d’un match éliminatoire, il sera procédé à une prolongation dite « mort subite ».

L’engagement sera donné à l’équipe qui aura reçu le moins de points de pénalité, puis le moins de 2 minutes, enfin par tirage au sort.

**Pour un sport scolaire innovant, s’appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l’ouverture et la créativité**

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d’étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d’organisation, d’identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Handball à 4 pour 2017/2018

Équipe : 4 joueurs (dont 1 gardien) + 2 ou 3 remplaçants (benjamins)

Équipe mixte obligatoire avec minimum 2 filles sur le terrain

Arbitrage : Arbitrage en compétition (jeux de l’UNSS)

Auto-arbitrage en animation (comme en ULTIMATE)

Règlement : Contacts interdits

Temps de jeu défini sur place en fonction du nombre d’équipes.

Terrain de 27 m X 12 m – aire de jeu 15m X 12m (zone de 6m)

Engagement par le gardien de but :

- après coup de sifflet de reprise de jeu (compétition)

- après but marqué (animation)

« Kung fu » = 2 pts ; le ballon doit être saisi en suspension au-dessus de la zone.

Pas de corner.

Sur touche et jet franc : adversaires à 2m.

Une faute valant une exclusion = 2 buts de pénalité et pas d’exclusion.

Pas de « penalty », mais 1 but de pénalité.

Changements libres, par le milieu du terrain, lors de toute remise en jeu

Cas d’égalité à la fin du match :

- mort subite

- ou décompte des pénalités en fonction du temps disponible

Partenariat : programme Planète Hand / Championnat du monde 2017 et Euro féminin 2018 en France

La Fédération Française de Handball a organisé le Championnat du monde masculin 2017 et organisera l’Euro féminin de Handball 2018. Dans ce cadre, l’Union Nationale du Sport Scolaire, fédération sportive de l’Education nationale, s’est associée à la FFHB pour élaborer sur quatre ans, un programme éducatif en acte.

Fort des relations privilégiées entre le monde du handball et celui du sport scolaire, et des 175 000 élèves handballeurs, le partenariat historique entre la FFHB et l’UNSS se traduit dans ce cadre par la définition de quatre objectifs de développement pour 2017-2021 :

* Viser la parité fille-garçon dans le handball
* Développer l’engagement et la prise de responsabilité des jeunes
* Développer l’enseignement du handball dans les établissements scolaires
* Favoriser la mise en œuvre de pratiques de handball innovantes

Afin d’atteindre ces quatre grands objectifs, deux plans d’actions seront mis en œuvre :

* La constitution d'un appel à projet national en direction des Commissions Mixtes Régionales destiné à encourager la définition dans chaque région d'un plan de collaboration territorial UNSS-FFHB. Une note d'orientations précisant les modalités de cet appel à projet sera adressée conjointement aux instances régionales UNSS et FFHB
* La mobilisation de l’UNSS et de la FFHB autour de l’Euro féminin de Handball 2018 et la déclinaison des objectifs du programme éducatif.

Autour des 4 objectifs et des 2 supports de développement, il est important de noter que les jeunes officiels, les jeunes dirigeants et les jeunes organisateurs seront une cible particulière. Dans le même sens, la formation des enseignants sera aussi une priorité.

Filles

Les filles représentent 34% des pratiquants en Handball. La FFHB vise la parité filles-garçons parmi ses pratiquants. L’Euro féminin 2018 constitue une occasion intéressante pour encourager la pratique féminine.

International

Participation d’équipes de l’AEFE lors des championnats de France.

Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué. Des actions particulières seront engagées.

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l’UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d’EPS, animateur de l’association sportive. Concernant le Handball :

* Actions spécifiques de formation autour du HANDBALL à 4 et du HANDBALL en général dans l’optique de l’Euro féminin 2018
* Valorisation par le programme scola’hand des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFHB et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l’UNSS.
* Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l’événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l’organisation, l’enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue de handball, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l’organisation de la formation sont du ressort de l’UNSS et du comité et/ou de la ligue FFHB.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

**Textes de Référence :**

* Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020
* À la fin de la rencontre, les deux équipes se croisent en ligne.
* Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
* Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

Sécurité

**Textes de Référence :**

* Règlement médical UNSS
* LC Sécurité

**Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l’engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs**



La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d’un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu’il occupe, mais lui permet aussi d’acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l’UNSS.

La mobilisation de l’école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l’importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L’UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s’impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L’élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s’engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l’Union Nationale du Sport Scolaire.Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l’activité et disponible sur le site national de l’UNSS. Il permet de proposer à l’élève et à l’enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d’officier à un championnat de France si :

* le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
* leur nombre est défini par les membres de la CMN,
* les Jeunes arbitres doivent être inscrits sur udb par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
* les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l’activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

1. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L’arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

1. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l’UNSS et la FFHB

La convention entre l’UNSS et la FFHB précise que le jeune arbitre de certification départementale, académique ou nationale peut obtenir une équivalence au niveau fédéral :

**Certification départementale**

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre de JA départemental.

**Certification académique**

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de JA départemental ou régional.

Ces équivalences peuvent être obtenues auprès du comité départemental ou de la ligue de handball (service formation).

**Certification nationale**

La certification de niveau national UNSS permet le titre d’arbitre national – de 18 ans. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

1. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)*

L’élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s’impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l’UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l’AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l’activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l’activité pour laquelle il intervient.

1. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l’Éducation Nationale du 19 septembre 2013 *« L’UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d’EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l’échauffement, l’entraînement, la tactique, la stratégie, l’encadrement ».*

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l’occasion de la Grande mobilisation de l’École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l’engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

* Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l’équipe.
* Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l’équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
* Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l’équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

* Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
* Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
* Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l’activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l’activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n’y a pas de certification mais une validation de l’engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l’équipe et se positionne comme adjoint du professeur d’EPS, animateur d’AS dans la gestion du groupe. Le niveau d’intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **HORS RENCONTRE/COMPÉTITION** | | | **PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION** | | |
| **Co anime** | **Anime** | **Dirige** | **Assiste** | **Conseille** | **Dirige** |
| L’élève est sous la responsabilité du professeur : duo | L’élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur | L’élève décide et assume | L’élève est sous la responsabilité du professeur : duo | L’élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur | L’élève est en autonomie complète |

|  |  |
| --- | --- |
| Le jeune coach en COLLÈGE | >Participation aux obligations administratives  -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings  >participation à la gestion de l’échauffement avec l’enseignant  >participation à la gestion des remplacements  >participation au respect des protocoles d’avant et d’après match  >participation au respect des biens et des personnes |
| Le jeune coach en LYCÉE | >Gestion des obligations administratives  -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings  >gestion de l’échauffement  >gestion des remplacements  >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle)  -participation aux choix stratégiques  -participation à la modération des comportements des joueurs  -veille au respect des protocoles d’avant et d’après match  -veille au respect des biens et des personnes |

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d’Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d’accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d’âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l’aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d’organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l’UNSS en charge de l’activité : Jérôme GILOT

FFHB

Éric BARADAT

Jacky BERTHOLLET

Alain DESSERTENNE

UNSS

Bruno JUMELIN

Laurence MENEZ

Patrick OSOUF

Délégués techniques UNSS

Dominique BOUVET Responsable Formation

Marie-Ange DAFFIS

Recrutement en cours

Laëtitia BRETON Handball à 4 aux Jeux de l’UNSS

Annexe 1

|  |
| --- |
| **Associations Sportives ¼ de finalistes 2016 et 2017**  **non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement** |

|  |  |
| --- | --- |
| Handball Minimes Filles | |
| NÉANT |  |
|  |  |
|  |  |
| Handball Minimes Garçons | |
| Col Notre Dame BESANCON | BESANCON |
| Col Jules Verne DEVILLE LES ROUEN | ROUEN |
|  |  |
| Handball Lycées Filles | |
| Lyc Bonaparte TOULON | NICE |
| Lyc François Arago REIMS | REIMS |
| Lyc Xavier Marmier PONTARLIER | BESANCON |
| Lyc Sud Médoc LE TAILLAN MEDOC | BORDEAUX |
|  |  |
| Handball Cadets | |
| NÉANT |  |
|  |  |
|  |  |
| Handball Juniors | |
| NÉANT |  |
|  |  |
|  |  |

**IMPORTANT**

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d’Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d’Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

|  |
| --- |
| **Associations Sportives ayant atteint en 2017 les ½ finales**  **des Championnats de France Excellence**  **non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement** |

|  |  |
| --- | --- |
| Handball Minimes Filles | |
| Col Stendhal BESANÇON | BESANÇON |
| Col La Vallée AVON | CRÉTEIL |
| Col Louis Pasteur STRASBOURG | STRASBOURG |
| Col Edmond Albius LE PORT | LA RÉUNION |
| Handball Minimes Garçons | |
| Col Monthéty PONTAULT COMBAULT | CRÉTEIL |
| Col Marcelle Parde DIJON | DIJON |
| Col François Rabelais MONTPELLIER | MONTPELLIER |
| Col Louis Aragon TORCY | CRETEIL |
| Handball Lycées Filles | |
| Lyc Brequigny RENNES | RENNES |
| Lyc Hélène BOUCHER THIONVILLE | NANCY-METZ |
| Lyc Jules Supervielle OLORON SAINTE MARIE | BORDEAUX |
| Lyc Vincent d’indy PRIVAS | GRENOBLE |
| Handball Cadets | |
| Lyc Algoud Laffemas VALENCE | GRENOBLE |
| Lyc Emiland Gauthey CHALON SUR SAONE | DIJON |
| Lyc Jean Macé LANESTER | RENNES |
| Lyc Saint Joseph TOULOUSE | TOULOUSE |

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

|  |
| --- |
| **Associations Sportives n’ayant pas assisté au Protocole en 2017**  **et n’étant pas autorisées à participer en**  **Équipes d'Établissement ou en Excellence** |

NÉANT

Annexe 4

|  |
| --- |
| **Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours**  **avant les Championnats de France en**  **2017 et n’étant pas autorisées à participer**  **en Équipes d'Établissement ou en Excellence** |

NÉANT

Annexe 5

|  |
| --- |
| **Points de Pénalité** |

|  |  |
| --- | --- |
| Carton jaune  Exclusion 2’  Exclusion 2 x 2’  Carton rouge à la suite de 3 x 2’  Carton rouge direct | = 1 point  = 2 points  = 4 points  = 7 points  = 10 points |

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s’additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l’AS et indiqués sur la feuille de match.

1. Cette disposition ne concerne :

   ni les championnats de France sport partagé

   ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé) [↑](#footnote-ref-1)
2. Joueurs ou joueuses valides [↑](#footnote-ref-2)
3. 2x10’ si plus de 2 matches [↑](#footnote-ref-3)
4. 2x15’ si plus de 2 matches [↑](#footnote-ref-4)
5. Joueurs ou joueuses valides [↑](#footnote-ref-5)
6. 2 x 15’ si plus de deux matches [↑](#footnote-ref-6)
7. Joueurs ou joueuses valides [↑](#footnote-ref-7)
8. 2 x 15’ si plus de deux matches [↑](#footnote-ref-8)
9. Les équipes relevant de l’AEFE s’inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines [↑](#footnote-ref-9)
10. Joueurs ou joueuses valides [↑](#footnote-ref-10)
11. 2x10’ si plus de 2 matches [↑](#footnote-ref-11)
12. 2x15’ si plus de 2 matches [↑](#footnote-ref-12)